



© KEYSTONE/Olivier Born

# Politique onusienne de la Suisse



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral des  
affaires étrangères DFAE

**La Suisse a adhéré le 10 septembre 2002 à l'Organisation des Nations Unies (ONU), dont elle est devenue le 190 Etat membre. Depuis, elle met à profit son appartenance à cette organisation internationale – la plus importante au monde – pour défendre ses idées et ses intérêts. A titre d'exemples, le Conseil des droits de l'homme à Genève et l'organe de médiation mis en place en matière de politique des sanctions de l'ONU sont en grande partie le fruit de son engagement. La Suisse, qui abrite à Genève le siège de l'ONU, est reconnue par la communauté internationale comme un partenaire solidaire qui sait prendre des initiatives et affirmer ses positions. Ses domaines d'intervention prioritaires sont la paix et la sécurité, les droits de l'homme, le développement durable. Par ailleurs, elle s'engage pour plus de transparence, d'efficacité et d'efficacités des institutions onusiennes. La Suisse brigue un siège au Conseil de sécurité pour la période 2023/2024.**

Le 3 mars 2002, le peuple suisse a accepté à 54,6 % des voix l'initiative populaire pour l'adhésion du pays à l'ONU. Le principal argument avancé à l'époque reste d'actualité : l'ONU est l'organisation au sein de laquelle bon nombre de questions majeures relatives à l'humanité sont traitées. Les objectifs qu'elle poursuit coïncident largement avec ceux que la Suisse s'est fixés dans sa constitution : la paix, la sécurité, le respect des droits de l'homme, l'assistance aux populations en détresse et la lutte contre la pauvreté, ainsi que le développement durable.

Seule organisation universelle au monde, l'ONU constitue une enceinte au sein de laquelle la communauté internationale peut débattre de questions planétaires, élaborer de nouvelles idées, délibérer sur ce qui est politiquement réalisable, ou encore développer les normes de droit international existantes et en adopter de nouvelles. En tant qu'Etat membre de l'ONU, la Suisse peut à la fois influencer sur les décisions de portée internationale et y prendre part. Elle a la possibilité de faire valoir ses préoccupations, de défendre activement ses intérêts et d'assumer ses responsabilités dans le règlement des problèmes planétaires. Les problématiques-clés telles que la sécurité, la prospérité, le développement durable, l'environnement et la migration transcendent les frontières. Aucun Etat ne peut régler seul tous ces problèmes.

La Suisse n'appartient à aucune alliance politique. C'est notamment pour cette raison qu'elle jouit d'une grande respectabilité et d'une grande crédibilité au sein de l'ONU et qu'elle a accès à tous les Etats. Sa force et son potentiel d'influence résident également dans sa capacité à formuler – dès le début des processus – des idées nouvelles, des solutions innovantes et des propositions d'amélioration. La Suisse se concentre sur les thèmes qui font écho à son propre système de valeurs : la dignité humaine, les libertés fondamentales, le droit international humanitaire et la protection des ressources naturelles et, au niveau des institutions, la maîtrise des dépenses, la transparence et l'efficacité.

## Premier bilan

S'il confère à l'ONU une légitimité universelle unique, le regroupement de la quasi-totalité des pays du monde pose aussi des limites à sa capacité d'action et à son efficacité. La Suisse tire malgré tout un bilan très positif de son adhésion à l'ONU.

*Conseil des droits de l'homme (CDH)* : la Suisse a été une cheville ouvrière du remplacement de la Commission des droits de l'homme par le Conseil des droits de l'homme en 2006. Le CDH a été doté d'instruments mieux adaptés : les procédures spéciales (groupes de travail, commissions et rapporteurs spéciaux) examinent les problèmes en matière de droits de l'homme et émettent des recommandations ; les sessions spéciales permettent de réagir rapidement à des situations d'urgence préoccupantes. Dans le cadre des examens périodiques universels (EPU), le CDH examine régulièrement la situation des droits de l'homme dans tous les Etats membres de l'ONU, avec le concours, entre autres, d'organisations non gouvernementales (ONG), et discute des points critiques et des recommandations lors de réunions publiques. Compte tenu de l'intérêt qu'il suscite dans les médias et de la politisation souvent marquée de ses débats, le Conseil qui siège à Genève est aujourd'hui l'une des instances onusiennes les plus en vue. Il a démontré à plusieurs reprises sa capacité d'action en envoyant par exemple des rapporteurs spéciaux et en détachant des commissions d'enquête en Syrie, au Soudan, en Iran ou au Myanmar. Réagir de façon cohérente aux graves violations des droits de l'homme est un enjeu de taille pour le CDH.

*Politique de développement* : de par sa réputation, sa neutralité et son expérience de plus de 50 ans dans la coopération au développement, la Suisse représente au sein de l'ONU l'un des acteurs majeurs dans les domaines social, économique et environnemental. Elle a joué un rôle-clé dans l'amélioration des directives relatives aux agences, fonds et programmes de l'ONU dans le domaine du développement. Ces direc-

tives visent notamment à mieux coordonner la mise en œuvre opérationnelle des instruments de l'ONU sur le terrain afin d'en maximiser l'efficacité (Stratégie « Une seule ONU »). La Suisse intervient aux niveaux tant normatif qu'opérationnel. Elle focalise son action sur la lutte contre la pauvreté, la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), le développement durable (y compris l'agenda post-2015), ainsi que sur le soutien apporté aux pays fragiles. Dans l'histoire de la politique de développement mondiale, les OMD constituent à ce jour l'instrument de mobilisation politique le plus efficace.

*Politique des sanctions et Etat de droit* : en réponse aux critiques émises par la Suisse et d'autres pays membres, le Conseil de sécurité a mis en place en 2009 un organe de médiation pour les personnes concernées par les sanctions de l'ONU contre Al-Qaïda. Les critiques pointaient l'impossibilité pour ces dernières de faire recours, ce qui constituait une atteinte aux principes de l'Etat de droit et aux droits fondamentaux. L'organe de médiation dispose d'un droit de regard sur les listes de personnes sanctionnées, peut examiner les sanctions décidées et soumettre au Comité des sanctions du Conseil de sécurité des recommandations visant, par exemple, la radiation d'un nom des listes (« delisting »). Ces recommandations ont du poids : elles entrent automatiquement en vigueur si le comité, par consensus, n'émet aucune objection dans les 60 jours ou ne porte pas la décision de radiation devant le Conseil de sécurité.

*Fonctions éminentes occupées par des Suisses et Suissesses* : des Suisses ou des Suissesses ont occupé à plusieurs reprises des postes de premier plan à l'ONU. Carla del Ponte a été procureure générale du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) de 1999 à 2007 à La Haye et du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) de 1999 à 2003. En septembre 2012, elle a été nommée au sein de la commission mandatée par le Conseil des droits de l'homme pour enquêter sur les violations des droits humains en Syrie. L'ancien conseiller fédéral Adolf Ogi a été conseiller spécial de l'ONU pour le sport au service du développement et de la paix de 2001 à 2007. Nicolas Michel a exercé de 2004 à 2008 les fonctions de conseiller juridique du secrétaire général de l'ONU et a dirigé, en sa qualité de secrétaire général adjoint, le Bureau des affaires juridiques de l'organisation. L'ancien conseiller fédéral Joseph Deiss a assumé la présidence de la 65e session de l'Assemblée générale de l'ONU (2010/2011). En plaçant son mandat sous le signe de la gouvernance mondiale, il a choisi un thème cher à la Suisse et apporté une contribution concrète à la réalisation de cet objectif grâce à une collaboration étroite entre l'ONU et le G20. Le secrétaire général de l'ONU a nommé en mai 2013 le diplomate suisse Thomas Gass au poste de sous-secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interinstitutions au Département des affaires économiques et sociales (UNDESA). Pierre Krähenbühl est devenu commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

**ONU** : avec ses 193 États membres, l'ONU bénéficie certes d'une légitimité universelle, mais cette universalité, précisément, constitue une entrave à la prise de décision. Les résolutions de l'Assemblée générale sont souvent le fruit de compromis. Elles n'ont d'ailleurs pas valeur contraignante. Le Conseil de sécurité peut décider des mesures coercitives en vue de sauvegarder la paix et la sécurité, mais il le fait rarement en raison de la diversité des agendas politiques que poursuivent notamment les cinq puissances ayant droit de veto. L'ONU étant une organisation interétatique, elle ne peut être ni meilleure ni plus efficace que ne le permettent ses États membres. Ce sont des réalités politiques que l'on peut regretter. Mais une chose est sûre : dans un monde de plus en plus interconnecté, la communauté internationale ne saurait se passer de mécanismes d'échange, de coordination et de décision. Autrement dit : si l'ONU n'existait pas, il faudrait l'inventer. Ou, pour reprendre les termes de l'ancien secrétaire général de l'ONU Dag Hammarskjöld : « *L'ONU n'a pas pour but de nous emmener au paradis, mais de nous préserver de l'enfer* ».

L'ONU et ses organisations spécialisées ont de grandes réalisations à leur actif :

Grâce à la *résolution S/RES/1970 (2011)* du Conseil de sécurité visant à protéger la population civile libyenne, l'ONU a sauvé du massacre des dizaines de milliers de personnes menacées par le régime de Kadhafi, à Benghazi et dans le reste du pays.

Les forces de l'ONU contribuent à pacifier des conflits. Actuellement, *120'000 Casques bleus* sont déployés dans 15 missions de paix sur quatre continents, par exemple en République démocratique du Congo, au Darfour, au Soudan du Sud et au Proche-Orient.

Les organisations spécialisées de l'ONU sauvent des êtres humains de la maladie et de la mort. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a fourni en 2011 *2.5 milliards de doses de vaccins*. Selon l'OMS, les vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche et la rougeole évitent 2 à 3 millions de décès chaque année.

Dans plus de 40 pays, l'ONU a soutenu ou permis l'organisation *d'élections démocratiques* – par exemple en Côte d'Ivoire, en Afrique du Sud, au Cambodge, en Namibie, au Salvador, en Érythrée, au Mozambique et au Nicaragua.

L'ONU permet à des millions de réfugiés de survivre. Le Programme alimentaire mondial (PAM) distribue chaque année plus de *deux millions de tonnes de denrées alimentaires* à quelque *22 millions de réfugiés*.

(UNRWA) en novembre 2013. Depuis le début de l'année 2014, Philippe Lazzarini est représentant spécial adjoint du secrétaire général pour la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (UNSOM).

## Priorités

La Suisse met l'accent sur les thématiques suivantes :

*Réforme du Conseil de sécurité de l'ONU* : la structure actuelle du Conseil de sécurité reflète les rapports de force politiques qui prévalaient à la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Les réformes envisagées visent à améliorer la représentativité de ses membres et à renforcer ainsi sa légitimité et sa capacité d'action. Concernant l'élargissement du Conseil de sécurité, la Suisse soutient une solution de compromis en appelant à la création d'une nouvelle catégorie de sièges non permanents qui bénéficieraient d'un mandat supérieur aux deux ans actuels et seraient directement renouvelables. Elle met l'accent sur la réforme des méthodes de travail du Conseil de sécurité. Pour coordonner la réflexion menée autour des réformes, elle conduit un groupe de 23 Etats représentant tous les continents. ACT (Group for Accountability, Coherence and Transparency) approuve les efforts de réforme déployés jusqu'ici par le Conseil de sécurité, mais le groupe exige que d'autres mesures soient prises afin que l'instance puisse réaliser sa mission plus efficacement. La mise en place de mesures de prévention (Chapitre VI de la Charte de l'ONU) doit notamment être améliorée et la collaboration avec les organisations régionales renforcée. De plus, les puissances disposant du droit de veto (Chine, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne et Russie) doivent volontairement renoncer à exercer ce droit dans le cas où des atrocités sont commises.

*Sanctions* : la Suisse soutient les activités du Bureau du Médiateur, l'organe de médiation des Nations Unies qui examine les recours des personnes frappées par les sanctions contre Al-Qaida. Elle demande toutefois que les compétences du Bureau soient étendues et que des garanties de procédure reconnues à l'échelle internationale soient adoptées. L'objectif à long terme est de créer des bureaux de médiation pour toutes les sanctions onusiennes et une instance judiciaire indépendante dont les décisions revêtiraient un caractère obligatoire. Parallèlement, la Suisse soutient la mise en œuvre des quatre piliers de la stratégie antiterroriste de l'ONU : élimination des conditions propices à la propagation du terrorisme, prévention et lutte contre le terrorisme, renforcement des capacités des Etats, respect des droits de l'homme et primauté du droit. La Suisse considère que le respect des droits de l'homme, du droit international humanitaire et des principes de l'Etat de droit doit être au cœur de la lutte contre le terrorisme.

*Genève* : le siège de l'ONU à Genève constitue le plus important centre de compétences au monde pour les questions de gouvernance mondiale. La ville abrite 33 organisations internationales, plus de 250 ONG internationales, un grand nombre de multinationales ainsi que des universités et des hautes écoles représentant au total une communauté de près de 42 000 résidents internationaux. Genève accueille chaque année plus de 2700 conférences et rencontres internationales auxquelles participent près de 270 000 délégués et experts du monde entier. A cela viennent s'ajouter 3000 visites de présidents, chefs de gouvernement et ministres.

*Désarmement et non-prolifération* : pour la Suisse, l'utilisation d'armes nucléaires est absurde sur le plan stratégique, imorale et illégale. Compte tenu des conséquences catastrophiques sur les populations civiles, le recours à de telles armes de destruction massive va à l'encontre du droit international humanitaire. La Suisse encourage donc le développement d'instruments internationaux plus efficaces pour réduire les armes nucléaires. Elle plaide en faveur de la prise en compte de la dimension humanitaire et des aspects de politique de développement, de politique climatique et de politique sanitaire dans le débat sur le désarmement nucléaire. La Suisse s'efforce par ailleurs de faire avancer le débat sur l'abaissement des niveaux d'alerte des armes nucléaires (de-alerting), et se mobilise pour la destruction complète des armes chimiques et biologiques. Ayant ratifié tous les accords en la matière, la Suisse veille à ce que ces textes acquièrent une portée mondiale et que toutes leurs lacunes soient comblées.

Dans le domaine des armes conventionnelles, la Suisse se mobilise pour un monde sans mines antipersonnelles. Elle lutte au sein de l'ONU contre le commerce illicite d'armes de petit calibre et d'armes légères, véritables armes de destruction massive qui causent chaque année la mort de plus d'un demi-million de

### La Suisse et l'ONU en chiffres

Avec une part de 1,047 % au budget des Nations Unies, la Suisse est le 17e pays contributeur de l'organisation. En 2013, la contribution obligatoire régulière de la Suisse s'élevait à 122 millions de francs, contributions aux missions de paix et aux tribunaux pénaux internationaux comprises. A cela s'ajoutent d'autres contributions obligatoires à des Fonds multilatéraux et à des organisations spécialisées (OMS, FAO, OIT) ainsi que des contributions volontaires, en pour l'envoi d'aide alimentaire par exemple. Avant son adhésion à l'ONU, la Suisse contribuait à hauteur d'environ 500 millions de francs au système onusien.

Jusqu'à ce jour, la Suisse a envoyé plus de vingt militaires et policiers sur le terrain dans le cadre de missions de paix de l'ONU (au Liban, en République démocratique du Congo, au Burundi et au Soudan du Sud). Elle se place ainsi au 99e rang des pays contributeurs. Plus de 230 militaires suisses sont affectés à d'autres missions de paix (au Kosovo, en Bosnie-Herzégovine et en Corée).

Plus que 1000 Suisses travaillent aux Nations Unies, dont 70 occupent des postes de hauts cadres.



personnes, des civils pour la plupart. La Suisse a été l'un des premiers pays à signer le Traité international sur le commerce des armes (TCA). Elle a souligné l'importance d'une entrée en vigueur et mise en œuvre rapide du traité. Le TCA vise à empêcher que des armes soient exportées dans des régions en proie à des conflits ou dans lesquelles le droit international humanitaire et les droits de l'homme ne sont pas respectés.

*Promotion de la paix* : environ la moitié des Etats sombrent à nouveau dans la violence dans les cinq années qui suivent la suspension d'hostilités. La Suisse déploie d'importants moyens pour contribuer à consolider la paix. Elle défend une approche multidimensionnelle en la matière. Pour obtenir une paix durable, tous les acteurs-clés doivent être intégrés au dialogue. La Suisse met ce principe en pratique dans le cadre de sa présidence de la Formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix. La Suisse plaide pour une mise en œuvre mieux coordonnée des différents instruments et programmes de l'ONU dans les domaines de la paix, de l'aide au développement et de l'aide humanitaire. Elle se mobilise pour un renforcement des moyens d'action civils de l'ONU dans les situations post-conflit et des procédures de médiation.

*Coopération au développement / développement durable* : la Suisse compte se mobiliser davantage pour une meilleure coordination des activités opérationnelles du système onusien et des programmes plus orientés sur les résultats. Elle concentre ses contributions multilatérales en matière de coopération au développement sur sept institutions de l'ONU et définit des priorités thématiques claires: gouvernance, Etats fragiles et conflits, eau, changement climatique, sécurité alimentaire, migration et santé. La négociation d'un agenda post-2015, soit le programme de développement qui doit poursuivre sur la lancée des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), revêt également une importance prioritaire pour la Suisse. Celle-ci entend que l'agenda post-2015 soit de portée universelle et respectueux des trois dimensions du développement durable (social, économique et environnemental). La Suisse défend l'idée que les projections post-OMD doivent concorder avec les nouveaux objectifs globaux de développement durable (SDGs) définis lors du sommet environnemental Rio+20. Dans ce contexte, la Suisse se positionne, entre autres, pour que des objectifs spécifiques dans les domaines de l'eau, de la santé et de l'égalité des genres soient adoptés.

*Droits de l'homme* : au sein du Conseil des droits de l'homme (CDH) et de l'Assemblée générale de l'ONU, la Suisse s'engage avant tout contre la peine de mort, la torture, les exécutions extrajudiciaires, la traite des êtres humains, la violence contre les femmes et les filles et le racisme ainsi que pour la liberté de religion et les droits de l'enfant. Dans le contexte des bouleversements politiques qu'ont connus les pays arabes dès 2011, la Suisse a renforcé ses efforts pour que

le respect des droits de l'homme à garantir aux manifestants figure en tête des priorités du CDH. Une initiative lancée par la Suisse et l'Argentine a donné lieu, en septembre 2011, à la nomination du premier Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition. Ce nouveau rapporteur spécial est chargé d'assister les Etats en proie à des conflits dans la maîtrise de ces conflits. Lorsque de graves violations des droits de l'homme ont été perpétrées, la poursuite des auteurs des faits (absence d'impunité), le traitement du passé, la restauration de l'Etat de droit et la réhabilitation des victimes sont souvent des mesures décisives pour l'instauration d'une paix durable.

*Aide humanitaire / droit international humanitaire* : la Suisse est membre des organisations de l'ONU spécialisées dans le domaine humanitaire depuis la création de celles-ci, autrement dit bien avant son adhésion aux Nations Unies. Elle participe activement à l'élaboration de mécanismes visant à protéger les personnes civiles dans les conflits armés. L'Aide humanitaire de la Confédération apporte une aide aux personnes en situation de détresse, sans distinction de race, de sexe, de langue, de religion, de conviction politique ou d'appartenance sociale. La Suisse s'engage pour une coordination internationale renforcée en matière d'aide d'urgence, afin que les différentes organisations internationales puissent apporter leur aide humanitaire rapidement et de manière ciblée. Dans le cadre des Nations Unies, la Suisse travaille en particulier avec le Programme alimentaire mondial (PAM), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), le Bureau de coordination de l'aide humanitaire (BCAH), l'Agence de l'ONU pour les réfugiés palestiniens (UNRWA) et le Secrétariat de la stratégie internationale de prévention des catastrophes (UNISDR).

*Réformes en matière de budget et de gestion* : la Suisse s'investit en faveur d'une utilisation pertinente et efficace des contributions des membres. Parallèlement, elle souhaite rationaliser le processus budgétaire et lui conférer plus de transparence. L'accent est notamment mis sur la consolidation de la gestion et le développement des réformes. Cela concerne en particulier la mise en place d'un système intégré de planification des ressources (« Umoja ») et de nouvelles normes concernant l'obligation de rendre des comptes.

*Gouvernance mondiale* : dans le cadre du groupe d'Etats informel pour la gouvernance mondiale (Global Governance Group, appelé aussi 3G), la Suisse s'investit pour un dialogue renforcé entre l'ONU et le G20 et pour une meilleure intégration des Etats non-membres du G20 dans les travaux du groupe. Elle cherche à rendre plus transparente la collaboration entre le G20 et les organisations internationales. Par ailleurs, il est dans l'intérêt de la Suisse que, dans un contexte de plus en plus mondialisé, l'ONU continue de jouir d'une vraie légitimité et d'assumer son rôle d'organisation universelle.

Une participation au Conseil de sécurité est compatible avec la neutralité de la Suisse. En effet, les mesures coercitives, y compris militaires, décidées par le Conseil de sécurité en vertu du chapitre VII de la Charte de l'ONU ne constituent pas un conflit interétatique au sens du droit de la neutralité. La seule différence par rapport à la situation actuelle serait que la Suisse pourrait participer aux décisions concernant ces mesures coercitives, voter pour ou contre une résolution, ou même s'abstenir. Bien que membre du Conseil de sécurité, elle ne serait par ailleurs pas obligée de participer à la mise en œuvre de mesures coercitives militaires.

## Perspectives

*Candidature au Conseil de sécurité* : la Suisse a déposé sa candidature à un siège non permanent au Conseil de sécurité de l'ONU pour la période 2023/2024, candidature approuvée début 2011 par les deux commissions de politique extérieure du Parlement. L'objectif fondamental de l'ONU est de « préserver les générations futures du fléau de la guerre », comme l'indique le préambule de la Charte de l'ONU. Il coïncide avec la mission assignée à la Confédération par la Constitution fédérale d'œuvrer en faveur d'un ordre international juste et pacifique. La participation aux débats et aux décisions du Conseil de sécurité de l'ONU s'inscrirait dans le prolongement logique de l'engagement de la Suisse sur la scène multilatérale. Grâce à son statut de membre du Conseil de sécurité, la Suisse serait mieux à même de poursuivre nombre de ses priorités, comme la protection de la population civile dans les conflits armés, la lutte contre l'impunité suite à ces derniers et la prévention de la violence armée. Elle pourrait assumer de manière plus

conséquence ses responsabilités au plan international, réaffirmer son profil de partenaire fiable et asseoir sa stature et réputation dans le monde. Une présence au sein du Conseil de sécurité renforcerait également ses efforts diplomatiques dans le domaine de la consolidation de la paix à la suite de conflits armés.

*Genève internationale* : siège de l'ancienne Société des Nations, Genève est le deuxième centre de l'ONU après New York. Grâce en particulier au rayonnement international de Genève, la Suisse possède une longue tradition d'Etat hôte d'organisations internationales et de lieu d'accueil de conférences et de rencontres multilatérales. Genève offre à la Suisse une plateforme pour entretenir et intensifier ses relations avec les principaux acteurs mondiaux. La ville confère au pays un poids politique plus important et contribue de ce fait à la réalisation de ses objectifs de politique extérieure. Genève est une place importante pour les cinq thématiques suivantes : (i) la paix, la sécurité et le désarmement ; (ii) les affaires humanitaires et les droits de l'homme ; (iii) la santé ; (iv) le travail, l'économie et la science ; (v) le développement durable et la préservation des ressources naturelles. Au-delà des succès qu'elle a obtenus jusqu'ici, la Genève internationale fait face à plusieurs problèmes d'ordre stratégique : dislocation de la gouvernance mondiale, durcissement de la concurrence internationale entre les villes hôtes d'organisations internationales, accroissement des besoins en termes d'infrastructures, tension du marché immobilier local, franc fort. Dans ce contexte, le Conseil fédéral a décidé à l'été 2013 de lancer une stratégie en partenariat avec les autorités genevoises afin de préserver et de renforcer l'attrait et la compétitivité de la Suisse comme Etat hôte.

## Informations complémentaires

### **Information DFAE** (à l'attention des journalistes)

Tél. +41 58 462 31 53, [info@eda.admin.ch](mailto:info@eda.admin.ch)

### **Permanent Mission of Switzerland to the UN in New York**

633, Third Avenue, 29th floor, New York, NY 10017-6706, United States of America

Tel.: +1 212 286 1540, [www.eda.admin.ch/missny](http://www.eda.admin.ch/missny) (en)

### **Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève**

Rue de Varembé 9-11 (6<sup>ème</sup> étage), Case postale 194, CH-1211 Genève 20

Tél.: +41 (0)22 749 24 24, [www.eda.admin.ch/geneve](http://www.eda.admin.ch/geneve)

### **Ständige Vertretung der Schweiz bei den Vereinten Nationen und den internationalen Organisationen in Wien**

Wächtergasse 1, A-1010 Wien

Tel.: +43 1 263 41 18, [www.eda.admin.ch/missvienna](http://www.eda.admin.ch/missvienna) (de)

Juin 2014